

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 18 juin (18/06/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par Madame Christine HEMERY), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Fernand RODRIGUEZ, M. Aïzen ABOUA, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSEE :

Mme Pierrette ESQUIEU, **Conseillère Municipale**.

Monsieur GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

16 – 18 juin 2020

16. Mise à jour du catalogue des tarifs 2020

Rapporteur : Mme HEMERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le catalogue des tarifs joint à la présente,

Considérant que ce catalogue des tarifs regroupe les tarifs suivants :

- Droits de places,
- Stationnement,
- Location de salles,
- Centre de loisirs,
- Centre de loisirs associé à l'école,
- Restauration scolaire,
- Culture – école de musique,
- Culture – bibliothèque,
- Culture – patrimoine,
- Administration générale – droit de reprographie,
- Cimetière,
- Techniques,
- Autorisation de voirie,
- Ancien Carmel – chambres et dortoirs,
- Aire de stationnement de camping-cars,
- Place de parking – Moulin de Moissac,
- Abbaye de Moissac,
- Camping.

Considérant que les tarifs de l'Abbaye de Moissac sont modifiés pour rajouter :

- Un tarif pour les visites simples avec droit de parole, hors horaires d'ouverture, à 7,50 €.
- Trois tarifs pour les visites pour les groupes de moins de 10 personnes qui souhaitent visiter l'Abbaye hors horaires d'ouverture :
 - > à 65 € en entrée libre,
 - > à 75 € en visite avec droit de parole,
 - > à 90 € en visite guidée.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOpte les tarifs figurant au catalogue 2020 annexé à la présente délibération, qui entreront en vigueur aux dates précisées dans les tableaux.

Pour copie conforme
Moissac le 19 juin 2020

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT